

LES HONORABLES M. KING, LAPOINTE ET CANNON PARLERONT DANS LA SOIREE DE SAMEDI, A 8 HEURES

LES ECHOS D'UN REGIME NEFASTE ET EPHEMERE

Comment et pourquoi furent annulés les arrêtés ministériels du défunt gouvernement Meighen — Le gigantesque projet de Carillon à l'ordre du jour

DECLARATIONS DE M. KING

Ottawa, 7.—(Spéciale au "Soleil") — Que le gouvernement Meighen pendant son éphémère durée, ait mis une hâte fébrile à bénéficier de tous les fruits du pouvoir, cela est prouvé, avec la plus claire évidence, par le grand nombre d'ordres en conseil passés, durant la brève période comprise entre la dissolution du dernier Parlement et la formation du nouveau cabinet King. Le défunt gouvernement, bien qu'il se soit abstenu de faire d'importantes nominations, s'est croisé en savoir maintenant, appliqué à obtenir du gouverneur général une quantité considérable de mandats spéciaux, à accorder des contrats pour travaux publics, dans toutes les parties du Dominion, et à se prévaloir de exceptions contenues dans l'Acte du Service Civil pour encombler le service de l'Etat par l'appointement de toutes sortes d'employés temporaires, et tout cela juste à la veille du jour de la vocation.

On croit savoir aussi qu'une forte quantité d'ordres en conseil furent passés, lorsque le Très Hon. Arthur Meighen était le seul ministre qui eût prêté serment, dans cette éphémère administration, et lorsque celle-ci manquait de quorum.

On constatera probablement que de pareils ordres en conseil furent passés, en la présence d'un seul membre du cabinet, Sir Henry Drayton, lequel, en outre, n'était que ministre sans portefeuille.

Parmi les plus importants de ces ordres en conseil furent celui qui comportait l'octroi, sans soumissions, d'un contrat pour la construction, au coût de cinq millions de dollars, d'un hôtel des C. N. R., à Vancouver, et celui qui octroyait à des intérêts de Montréal et à des amis du défunt gouvernement un très important bail pour développement d'énergie électrique, à Carillon.

Ces derniers ordres en conseil ont été révoqués.

Le projet de Carillon. Chose digne de remarque, la proposition de louer le pouvoir des chutes de Carillon à une compagnie privée, avec permis d'exporter de l'énergie électrique, trouva chez les conservateurs de véhéments adversaires, lorsqu'il fut déposé dans le Sénat, et Sir Henry Drayton, lorsqu'il était premier ministre suppléant, s'attribua, devant l'électorat, le mérite d'avoir empêché l'exploitation de ce projet.

La chute de Carillon peut fournir environ 250,000 c.-v. On croit percevoir maintenant que, pour assurer le développement, un bail fut accordé à de gros intérêts de Montréal, sans que l'on se soit souvenu du fait que la chute de Carillon est un important item dans le grand projet de creusement du canal de la Baie Georgienne.

Le premier ministre King vient de faire la déclaration suivante: "Je puis dire sommairement que la politique de mon gouvernement est de suspendre tous ordres en conseil passés par l'administration précédente qui ne comportent pas exécution de travaux publics de pressante nécessité. Nous voulons faire un examen attentif des projets complexes audacieux en conseil. Le gouvernement précédent ne fut pas créé en conformité avec les exigences de la constitution et, en fait, il y eut une certaine période durant laquelle le Canada fut sans gouvernement."

La Chambre a appuyé la résolution de l'honorable James Robb laquelle déclarait que le soi-disant gouvernement n'existait pas constitutionnellement et, comme tel, ne pouvait faire voter les résolutions.

"En outre, le peuple canadien s'est prononcé, à diverses, aux dernières élections. Notre politique est que tous les actes de l'ex-gouvernement Meighen doivent être ratifiés par le Parlement."

LA SUCCESSION MEIGHEN

"Qu'est-ce que ces ordres de baux pour développement électrique?" a-t-on demandé au premier ministre King. "Je n'ai

LES PROBLEMES ANGLO-ITALIENS

— "Une union du Canada avec les Etats-Unis est-elle possible?" demandèrent encore les journalistes. "Une union d'amitié certainement!" déclara Son Excellence d'une bonne humeur ne dimant pas sous le feu des questions pressantes. "Vous n'avez pas plus à vous inquiéter des extrémistes du Canada que de ceux que vous rencontrez de ce côté-ci de l'océan."

Parlant de ses relations avec les politiciens à Ottawa, Lord Byng déclara: "J'ai été gouverneur général du Canada, alors que des gouvernements conservateur et libéral furent au pouvoir, et mes relations avec chacun des ministres furent toujours marquées au coin de la plus entière cordialité."

Interrogé sur ses projets futurs, Son Excellence déclara: "Je n'en ai pas. Je suis sur pied depuis 64 ans et je crois que le moment est venu pour moi de me reposer un peu."

Lady Byng assit à cette entrevue et elle s'amusa des questions qui étaient adressées à son mari. Elle para, elle aussi, gracieusement et avec une sincérité évidente du bonheur qu'elle avait éprouvé au cours de ses cinq années de séjour au Canada. Elle mena aux correspondants d'une manière très agréable, cadeau des Canadiennes l'occasion de son départ.

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCES

Le valeur réside à l'épreuve.



Le premier ministre italien, BENITO MUSSOLINI, et SIR AUSTEN CHAMBERLAIN, dans leurs conversations à Livourne, Italie, ces deux derniers, qui ont dû rencontrer Sir Austen Chamberlain pour discuter les problèmes intéressant les deux grandes nations.

LORD BYNG EST RENDU CHEZ LUI

Il parle du résultat des élections au Canada et du budget Robb-Lui et son épouse, Lady Byng, sont enchantés de leur stage au pays

(Presse Canadienne)
 Londres, 7.—Le retour de Lord Byng et de Lady Byng de leur voyage à travers l'Amérique et l'Europe, hier après-midi, au milieu d'un féérique décor d'automne. A leur arrivée ici, les anciens châtains de Rideau Hall furent reçus à la gare par Lord Hampden, aide-de-camp du Roi, qui représentait Sa Majesté, et par Sir Ronald Waterhouse, principal secrétaire privé du premier ministre, représentant le gouvernement britannique. Des représentants des Dominions, des divers ministères et des amis personnels s'étaient aussi rendus à la gare.

Lord et Lady Byng sont partis immédiatement pour leur résidence, Thorpe Hall, à Torpe-le-Soken, en Essex.

Londres, 7.—Sa Majesté le roi va recevoir ces jours-ci Lord Byng Viny, ex-gouverneur général du Canada, qui est de retour en Grande-Bretagne depuis hier. Il est tout probable que le droit de cité sera offert à Son Excellence par les autorités de la ville de Londres.

Southampton, Ang. 7.—(Presse Canadienne) — Lord et Lady Byng de Viny sont arrivés hier à bord de l'"Empress of France", qui avait été désigné de la part de la poupe. L'ancien gouverneur-général du Canada et sa compagne furent officiellement reçus par le maire et le shérif, puis Son Excellence accorda une entrevue à un groupe de journalistes.

L'une des premières questions posées à Lord Byng par les représentants de la presse se rattacha aux pouvoirs constitutionnels du gouverneur-général, quel est le rôle qu'il a joué en rapport avec la situation politique à Ottawa.

"Je crois qu'il vaut mieux laisser cela de côté", répondit Lord Byng avec un sourire. "Tout s'est terminé de manière satisfaisante. Si cette question doit être soulevée de nouveau ce sera à la conférence impériale, mais pour le moment, personne n'en peut rien dire. Ains j'ai été satisfait de la façon dont s'est terminée pour le mieux."

Interrogé au sujet des élections générales du Canada, Lord Byng exprima cette opinion que le résultat obtenu par le parti libéral est principalement dû à la faveur dont jouit le budget Robb, qui réduisit les impôts, et à trois excellentes récoltes.

Lord Byng parla avec enthousiasme des perspectives que le Canada offre aux Britanniques qui sont disposés à y travailler avec énergie.

Discutant la question de l'afflux de la population au Canada, Lord Byng déclara que les plus grands succès sous ce rapport avaient été obtenus par la migration des jeunes gens dont l'âge varie de 14 à 17 ans, principalement ceux qui veulent se fixer sur des fermes canadiennes. Quatre-vingt-dix-huit pour cent de ces jeunes gens, dans l'opinion de Lord Byng, sont qualifiés bons colons, tandis que les immigrants plus vieux doivent s'habituer à se priver de plusieurs douceurs de la vie qu'ils pouvaient mener dans les villes britanniques.

"La vie dans les districts éloignés des centres, dans le Dominion, est plus dure pour les femmes que pour les hommes", ajouta Son Excellence. "Quelques journalistes interrogèrent alors Lord Byng sur le statut national du Canada et la possibilité d'une fusion entre le Canada et les Etats-Unis. Lord Byng leur répondit: "Il y a des extrémistes partout, les extrémistes impérialistes et les extrémistes de l'autonomie canadienne."

"Une union du Canada avec les Etats-Unis est-elle possible?" demandèrent encore les journalistes. "Une union d'amitié certainement!" déclara Son Excellence d'une bonne humeur ne dimant pas sous le feu des questions pressantes. "Vous n'avez pas plus à vous inquiéter des extrémistes du Canada que de ceux que vous rencontrez de ce côté-ci de l'océan."

Parlant de ses relations avec les politiciens à Ottawa, Lord Byng déclara: "J'ai été gouverneur général du Canada, alors que des gouvernements conservateur et libéral furent au pouvoir, et mes relations avec chacun des ministres furent toujours marquées au coin de la plus entière cordialité."

Interrogé sur ses projets futurs, Son Excellence déclara: "Je n'en ai pas. Je suis sur pied depuis 64 ans et je crois que le moment est venu pour moi de me reposer un peu."

Lady Byng assit à cette entrevue et elle s'amusa des questions qui étaient adressées à son mari. Elle para, elle aussi, gracieusement et avec une sincérité évidente du bonheur qu'elle avait éprouvé au cours de ses cinq années de séjour au Canada. Elle mena aux correspondants d'une manière très agréable, cadeau des Canadiennes l'occasion de son départ.

FUNERAILLES DE DAME NERE LARIVIERE

Lundi dernier avait lieu à St-Louis-de-France, Co Champlain, les imposantes funérailles de Dame Nere Larivière, épouse de feu Néré Larivière, décédée à l'âge de 79 ans. Une assistance nombreuse de parents et d'amis était venue rendre un dernier témoignage d'estime et d'affection à la regrettée défunte.

Le service fut chanté par M. l'abbé Emile Lessard, curé de la paroisse. La chorale de la paroisse rendit le chant de beaucoup d'âme. Un groupe de dames de la Fraternité du Tiers-Ordre dont l'édifice faisait partie précédait le cortège, ce dernier conduit par M. Joseph Masson. Les porteurs étaient ses quatre fils: MM. Joseph Hector, Alfred et Denis Larivière.

La quête fut faite par Mmes Borromée Schiller et Marie Boivin.

Conduisaient le deuil: ses fils M. Joseph Larivière, de Racine Sheldford, M. et Mme Hector Larivière, des Trois-Rivières, M. Alfred Larivière, de Saint-Sylvestre et M. Denis Larivière, de St-Marie-de-Blandford, ses filles et ses gendres: M. et Mme Omer Morissette, des Trois-Rivières, M. et Mme Téphosphor Massé, de Cap-de-Madeleine, M. et Mme Eugène Lavigne, de Montréal, ses petits-fils: MM. Roméo Pagé, Joseph Morissette, Hermann Morissette, Julien Morissette, Paul Morissette, Etienne Morissette, Roméo Larivière; ses petites-filles: Mlles Marie-Anne Morissette, Lida Pagé, Laurette Pagé, Bertha Larivière, Mme Roméo Pagé, sa cousine Mme Joseph Beaubien, des Trois-Rivières.

Remarqués dans l'assistance: M. Adolphe Lemire, M. et Mme Donat Lemire, M. Tancrède Lemire, M. et Mme Donat Masson, M. Uldéric Lemire, M. Arthur Lemire, M. Edouard Masson, Mlle Marie Masson, M. et Mme Philippe Héroux, M. Roméo Gauthier, M. Pierre Pagé, M. et Mme Lucien Pagé, M. Moïse Lemire, M. et Mme Joseph Chagnon, M. et Mme Tancrède Héroux, M. David Savary, M. et Mme Philippe Pagé, M. Joseph Doucet, M. Emery Héroux, M. Omer Morin, M. et Mme Joseph-Louis Pagé, M. Joseph Boivin, M. Augustin Lemire, M. Téphosphor Pagé, M. et Mme Simon Doucet, et une foule d'autres personnes dont les noms nous échappent.

L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial dans le terrain de la famille.

Sympathies, bouquets spirituels, offrandes de messes furent envoyés aux parents de la regrettée défunte.

UN CONCORDAT ENTRE L'EGLISE ET LE GOUVERNEMENT ITALIEN

Il s'impose, écrit le Popolo D'Italia, le journal de Mussolini—L'Italie commence sa deuxième période

L'UNION DE TOUTES LES FORCES

Rome, 7.—(P. C.)—Dans un article évidemment inspiré le Popolo d'Italia, organe de M. Mussolini, dit qu'un concordat s'impose entre l'Eglise et le gouvernement italien. Le journal déclare que l'Italie, après avoir été le théâtre de ses guerres nationales et parait son unification, est maintenant à une deuxième période. Il fait valoir que la perte du pouvoir temporel en 1870 est un fait qu'on ne peut plus dissimuler aujourd'hui, qu'il est irréparable et que les nécessités journalières ont produit entre l'Eglise et l'Etat un vivendi tolérable pour l'une et l'autre.

Tous les pays catholiques, continue-t-il, ont un ou deux concordats avec l'Eglise. Au lieu de cela l'Italie constate, non seulement dans sa vie nationale mais dans sa vie internationale, une hostilité précoce du Vatican à l'endroit de son unité. L'attitude du Vatican au des partisans intéressés de gouvernements révois dissimule sous le prétexte des libertés nécessaires à l'Eglise, dit le journal, la jalousie que leur cause la croissance italienne.

L'article se termine par l'affirmation qu'un concordat est possible, qui, tout en assurant la tranquillité aux catholiques d'Italie, garantirait la liberté de conscience par la suppression du pouvoir temporel des papes et rendrait possible l'union de toutes les forces nationales sur un plan supérieur de civilisation, de progrès et de puissance.

La fin de 1925, le nombre total des automobiles en France, atteignait 721,306. Paris et le département de la Seine, vient en tête avec 134,659. Le Nord vient ensuite avec 20,757, la Seine-et-Oise avec 25,537, et le Rhône avec 19,894; la Lozère forme la liste avec 623 voitures.

Londres, 7.—(P. C.)—La dernière tentative du gouvernement pour mettre fin à la grève des houillères vient d'échouer. La conférence des délégués de la Fédération des mineurs a voté à l'unanimité aujourd'hui une motion rejetant les propositions du gouvernement. Les districts miniers avaient voté à raison de 757,000 contre et de 42,000 pour ces propositions.

qu'il est et qui me servaient à faire vivre mes enfants. La vie est impossible et je ne veux plus vivre avec lui."

"C'est là une question qui est du ressort des tribunaux civils, interrompit l'hon. juge Choquette.

"Qu'avez-vous à dire demanda la cour à l'accusé.

"Votre Honneur, j'ai toujours donné à ma famille ce que je pouvais donner selon mes moyens. Je n'en ai pas fait plus."

"C'est moi qui en ai fait payer cinq dans un orphelinat, dit la femme. Je paie \$28 par mois pour leur entretien et mon mari ne paie pas un sou pour eux."

L'hon. juge obtint la promesse du mari qu'il donnerait quelques argent à sa femme à l'avenir et la cause a été ajournée au 21 courant. Une action en séparation de corps est actuellement en instance devant la cour supérieure.

LES OPERATIONS DE L'EXPOSITION

Le rapport ne sera fait qu'au 1er novembre, c'est-à-dire à la fin de l'année fiscale

La Commission de l'Exposition aura une séance, demain après-midi, à 2 h. 30, à l'appartement, sur le programme, nous dit, ce matin, un secrétaire, que la question des opérations financières doit être étudiée et poursuivie, avant que l'on soit en état de soumettre le rapport de l'année.

— "Etes-vous en mesure de nous dire, demandons-nous vers quelle date, ce rapport sera prêt?"

— "Pas avant le 1er novembre, nous répondit-on en ajoutant: "Lors même que nous voudrions terminer notre rapport avant, nous ne pourrions pas, parce que notre année fiscale n'expire qu'au 31 octobre."

SCENE DE FAMILLE

La chambre de l'hon. juge P.-A. Choquette, a été le théâtre d'une petite scène de famille ce matin. Une femme venait se plaindre de son mari qui ne lui donne rien pour la subsistance de sa famille.

— "Avez-vous des enfants?" lui demanda le tribunal.

— "J'en ai dix, Votre Honneur. Mon mari ne nous a rien donné depuis deux mois qu'il travaille. Il a fait encore plus. Votre Honneur, il a fait arrêter par la loi les revenus que je retirais des maisons que j'ai et qui me servaient à faire vivre mes enfants. La vie est impossible et je ne veux plus vivre avec lui."

"C'est là une question qui est du ressort des tribunaux civils, interrompit l'hon. juge Choquette.

"Qu'avez-vous à dire demanda la cour à l'accusé.

"Votre Honneur, j'ai toujours donné à ma famille ce que je pouvais donner selon mes moyens. Je n'en ai pas fait plus."

"C'est moi qui en ai fait payer cinq dans un orphelinat, dit la femme. Je paie \$28 par mois pour leur entretien et mon mari ne paie pas un sou pour eux."

L'hon. juge obtint la promesse du mari qu'il donnerait quelques argent à sa femme à l'avenir et la cause a été ajournée au 21 courant. Une action en séparation de corps est actuellement en instance devant la cour supérieure.

FITZPATRICK, DUPRE, GAGNON & PARENT
 AVOCATS-PROCEUREURS
 Bldc Morin
 111 c. de la Montagne
 Art. Fitzpatrick C. R.
 Maurice Dupré, C. R.
 Onésime Gagnon, C. R.
 Charles Parent, L. R.
 Téléphone: 2-0212

LES HONORABLES MM. KING ET LAPOINTE QUITTERONT QUEBEC DANS LA SOIREE

Le départ des Honorables Mackenzie King et Lapointe pour la conférence impériale donnera lieu, samedi soir, à une grandiose démonstration populaire.

Vers heures p. m. le premier ministre du Canada, accompagné des honorables MM. Lapointe et Cannon, se rendra dans le port et tous trois y prononceront des discours.

Une estrade a été érigée au bout du Hangar 20 pour permettre à tous les hôtes éminents d'y prendre place entourés de toute la députation de Québec.

A 1 heure de l'après-midi, un grand dîner leur sera offert au Château-Frontenac par les libéraux de Québec.

Ce dîner sera présidé par l'hon. P.-J. Paradis, C.L. On calcule que plus de 500 personnes y assisteront.

On peut se procurer des cartes en s'adressant aux endroits suivants: G.-A. Grondin, tabaciste, rue Buade; Laviguer & Hutchison, rues St-Jean et St-Joseph; Marier & Tremblay, rue du Pont; N.-E. Papillon, rue St-Jean; Jules Gauvin, rue St-Joseph; à l'Union Libérale de Limoilou; à l'Union Libérale de St-Sauveur; au bureau du "Quotidien" de Lévis; au Club de Réforme, rue St-Augustin; et au "Soleil".

Les libéraux de la campagne pourront s'adresser à M. J.-A. Lesage, 140 rue St-Pierre.

UN CONCORDAT ENTRE L'EGLISE ET LE GOUVERNEMENT ITALIEN

Il s'impose, écrit le Popolo D'Italia, le journal de Mussolini—L'Italie commence sa deuxième période

L'UNION DE TOUTES LES FORCES

Rome, 7.—(P. C.)—Dans un article évidemment inspiré le Popolo d'Italia, organe de M. Mussolini, dit qu'un concordat s'impose entre l'Eglise et le gouvernement italien. Le journal déclare que l'Italie, après avoir été le théâtre de ses guerres nationales et parait son unification, est maintenant à une deuxième période. Il fait valoir que la perte du pouvoir temporel en 1870 est un fait qu'on ne peut plus dissimuler aujourd'hui, qu'il est irréparable et que les nécessités journalières ont produit entre l'Eglise et l'Etat un vivendi tolérable pour l'une et l'autre.

Tous les pays catholiques, continue-t-il, ont un ou deux concordats avec l'Eglise. Au lieu de cela l'Italie constate, non seulement dans sa vie nationale mais dans sa vie internationale, une hostilité précoce du Vatican à l'endroit de son unité. L'attitude du Vatican au des partisans intéressés de gouvernements révois dissimule sous le prétexte des libertés nécessaires à l'Eglise, dit le journal, la jalousie que leur cause la croissance italienne.

L'article se termine par l'affirmation qu'un concordat est possible, qui, tout en assurant la tranquillité aux catholiques d'Italie, garantirait la liberté de conscience par la suppression du pouvoir temporel des papes et rendrait possible l'union de toutes les forces nationales sur un plan supérieur de civilisation, de progrès et de puissance.

LES OPERATIONS DE L'EXPOSITION

Le rapport ne sera fait qu'au 1er novembre, c'est-à-dire à la fin de l'année fiscale

La Commission de l'Exposition aura une séance, demain après-midi, à 2 h. 30, à l'appartement, sur le programme, nous dit, ce matin, un secrétaire, que la question des opérations financières doit être étudiée et poursuivie, avant que l'on soit en état de soumettre le rapport de l'année.

— "Etes-vous en mesure de nous dire, demandons-nous vers quelle date, ce rapport sera prêt?"

— "Pas avant le 1er novembre, nous répondit-on en ajoutant: "Lors même que nous voudrions terminer notre rapport avant, nous ne pourrions pas, parce que notre année fiscale n'expire qu'au 31 octobre."

SCENE DE FAMILLE

La chambre de l'hon. juge P.-A. Choquette, a été le théâtre d'une petite scène de famille ce matin. Une femme venait se plaindre de son mari qui ne lui donne rien pour la subsistance de sa famille.

— "Avez-vous des enfants?" lui demanda le tribunal.

— "J'en ai dix, Votre Honneur. Mon mari ne nous a rien donné depuis deux mois qu'il travaille. Il a fait encore plus. Votre Honneur, il a fait arrêter par la loi les revenus que je retirais des maisons que j'ai et qui me servaient à faire vivre mes enfants. La vie est impossible et je ne veux plus vivre avec lui."

"C'est là une question qui est du ressort des tribunaux civils, interrompit l'hon. juge Choquette.

"Qu'avez-vous à dire demanda la cour à l'accusé.

"Votre Honneur, j'ai toujours donné à ma famille ce que je pouvais donner selon mes moyens. Je n'en ai pas fait plus."

"C'est moi qui en ai fait payer cinq dans un orphelinat, dit la femme. Je paie \$28 par mois pour leur entretien et mon mari ne paie pas un sou pour eux."

L'hon. juge obtint la promesse du mari qu'il donnerait quelques argent à sa femme à l'avenir et la cause a été ajournée au 21 courant. Une action en séparation de corps est actuellement en instance devant la cour supérieure.

LES OPERATIONS DE L'EXPOSITION

Le rapport ne sera fait qu'au 1er novembre, c'est-à-dire à la fin de l'année fiscale

La Commission de l'Exposition aura une séance, demain après-midi, à 2 h. 30, à l'appartement, sur le programme, nous dit, ce matin, un secrétaire, que la question des opérations financières doit être étudiée et poursuivie, avant que l'on soit en état de soumettre le rapport de l'année.

— "Etes-vous en mesure de nous dire, demandons-nous vers quelle date, ce rapport sera prêt?"

— "Pas avant le 1er novembre, nous répondit-on en ajoutant: "Lors même que nous voudrions terminer notre rapport avant, nous ne pourrions pas, parce que notre année fiscale n'expire qu'au 31 octobre."

SCENE DE FAMILLE

La chambre de l'hon. juge P.-A. Choquette, a été le théâtre d'une petite scène de famille ce matin. Une femme venait se plaindre de son mari qui ne lui donne rien pour la subsistance de sa famille.

— "Avez-vous des enfants?" lui demanda le tribunal.

— "J'en ai dix, Votre Honneur. Mon mari ne nous a rien donné depuis deux mois qu'il travaille. Il a fait encore plus. Votre Honneur, il a fait arrêter par la loi les revenus que je retirais des maisons que j'ai et qui me servaient à faire vivre mes enfants. La vie est impossible et je ne veux plus vivre avec lui."

"C'est là une question qui est du ressort des tribunaux civils, interrompit l'hon. juge Choquette.

"Qu'avez-vous à dire demanda la cour à l'accusé.

"Votre Honneur, j'ai toujours donné à ma famille ce que je pouvais donner selon mes moyens. Je n'en ai pas fait plus."

"C'est moi qui en ai fait payer cinq dans un orphelinat, dit la femme. Je paie \$28 par mois pour leur entretien et mon mari ne paie pas un sou pour eux."

L'hon. juge obtint la promesse du mari qu'il donnerait quelques argent à sa femme à l'avenir et la cause a été ajournée au 21 courant. Une action en séparation de corps est actuellement en instance devant la cour supérieure.

FITZPATRICK, DUPRE, GAGNON & PARENT
 AVOCATS-PROCEUREURS
 Bldc Morin
 111 c. de la Montagne
 Art. Fitzpatrick C. R.
 Maurice Dupré, C. R.
 Onésime Gagnon, C. R.
 Charles Parent, L. R.
 Téléphone: 2-0212

AU DEPART DE L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU



LE PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE ET MADAME L.-A. TASCHEREAU, photographiés sur le pont du navire au moment de leur départ pour l'Europe, hier après-midi, après qu'ils furent l'objet d'une enthousiaste démonstration.

SEANCE DU CABINET AVANT LE DEPART DE M. KING

Tout fait prévoir que le premier ministre et ses collègues seront réélus par acclamation

Ottawa, 7.—(Spéciale)—Les conservateurs n'ont pas l'intention paraît-il de faire de l'opposition aux ministres du cabinet King, qui devront se faire réélire le 9 novembre prochain.

Jusqu'ici aucune déclaration officielle n'a encore été faite à cet effet. M. Meighen, toutefois, a déjà déclaré qu'il faciliterait en autant que possible le voyage du premier ministre en Angleterre, pour lui permettre d'assister à la conférence impériale. On ne croit pas que M. King ait de l'opposition dans Prince-Albert. Toutefois, il faut s'attendre à tout. Lorsque le chef du parti libéral a posé sa candidature dans cette circonscription électorale de la Saskatchewan, au cours de l'hiver dernier, les conservateurs avaient bien déclaré qu'ils ne lui feraient pas d'opposition, mais à la dernière minute ils ont succédé à des leurs à se présenter comme indépendants. La défaite écrasante que ce dernier a subie n'est pas un encouragement à briguer de nouveau les suffrages de l'électorat.

Dans le district de Québec, just fort probable que l'hon. M. Lapointe, ministre de la Justice et représentant du Canada à Londres, de même que l'hon. M. Lucien Cannon, Solliciteur-Général du Canada, auront une élection par acclamation. Le 14 septembre dernier ils ont été retournés à Ottawa avec de grosses majorités et les conservateurs n'auraient pas la moindre chance de changer, en leur faveur, le dernier verdict rendu par le peuple.

Ces élections partielles et peut-être douze auront lieu le 9 novembre. La mise en nomination se fera le 2. La rumeur s'accrédite de plus en plus que le col. J.-L. Ralston sera nommé ministre de la Défense Nationale. Il se ferait élire dans le comté que représente à Ottawa M. Paul Hatfield. Ce dernier serait nommé au Sénat.

Il n'y aura pas de réunion du conseil des ministres, aujourd'hui. Demain, cependant, avant le départ de M. King et de M. Lapointe, les ministres auront une séance.

SIX MOIS DE PRISON

Un individu du nom d'Arthur Morin a été condamné à six mois de prison, ce matin, pour avoir résisté à un constable, qui venait exécuter contre lui un mandat d'arrestation pour refus de pourvoir Morin d'une résistance désespérée au constable François Sylvain, de la police provinciale, qui venait l'appréhender. Malgré ses quarante-cinq ans, le policier a cependant encore une poigne et des jambes qui peuvent en imposer à bien des jeunes et la comparaison du précédent fut à peine retardée de quelques minutes.

L'hon. juge P.-A. Choquette reçut le plaidoyer de culpabilité de l'accusé qui condamna à l'emprisonnement susdit. La sentence, a été ajournée sine die sur la plainte de refus de pourvoir.

PLESSISVILLE

Petites notes
 Mlle Marguerite Carpenter, d'Ottawa, a passé une semaine au magasin J.-A. Savoie fils, Enr. pour faire une démonstration de la Foudre à pâte Magie.

Mme Frs Boulé est de retour d'un voyage à Lewiston.

M. Roger Tardif, de St-Hyacinthe, était dans sa famille, dimanche dernier.

Mme A. Chevalier, de Montréal, et son fils ont passé quelque temps chez M. J.-M. Dufresne.

Mlle Mariette Miller, de Montréal, est en promenade chez M. A. Gélina.

M. et Mme L.-P. Bertrand, de Joliette, Mme McQuaid, de Québec, en visite chez M. L.-H. Grenier, dernièrement.

Mme A. Chevalier, de Montréal, et son fils ont passé quelque temps chez M. J.-M. Dufresne.

Mlle Mariette Miller, de Montréal, est en promenade chez M. A. Gélina.

M. et Mme L.-P. Bertrand, de Joliette, Mme McQuaid, de Québec, en visite chez M. L.-H. Grenier, dernièrement.

BÂTEME

Le 30, Mariette-Andrée-Denis, enfant de M. et Mme Jos. Dubois Farrain M. Will. Boulé, narraine Mlle Emilienne Dubois.

COURCELLES

Notes
 M. Emile Lessard et sa jeune fille, Roso-Hélène, à "Disraeli", jouit dernièrement.

M. et Mme Alphonse Lapiere leurs jeunes filles, Bernadette, Laurencia, René-Blanche et leur fils, Paul-Eugène, à St-Benoît et St-Evariste, dimanche dernier.

Mme Joseph Verroault, de Thetford, en visite chez son frère M. Dominique Faucher et ses sœurs M. Honoré Demers et Emile Lessard, la semaine dernière.

M. et Mme René Pagé et leur enfant à St-Ephrem dimanche dernier.

M. et Mme Arthur Thérberge, de St-Samuel, en visite chez des parents dimanche dernier.

Dimanche dernier M. et Mme Lessard, et leurs fillettes,

DOM NIL
LE CONGRES EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL DE CHICAGO
 Juin 1926
 Impressions d'un pèlerin
 En vente aux librairies Carneau et Langlais 75 cts

ACHETEZ LES MARCHANDISES ANNONCES
 Protégez vos achats.